



Sarthe Nature Environnement

FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT



ASSOCIATION LOI 1901 MEMBRE de FNE et FNAUT - AGRÉÉE « PROTECTION DE LA NATURE »
et « JEUNESSE ET ÉDUCATION POPULAIRE »

A l'intention de la commission d'enquête sur l'harmonisation des PPRI du Mans.

Après lecture attentive du dossier de présentation, Sarthe Nature Environnement fait part à la Commission de quelques remarques :

- Nous louons le souci d'harmoniser les différents PPRI pour arriver à des constats indiscutables et donc des prescriptions cohérentes sur tout le territoire communautaire, et nous approuvons sa mise en œuvre. L'ensemble des prescriptions proposées nous semble satisfaisant.
- Cependant, un flou persiste sur "qui" vérifiera l'application des mesures édictées,
- Et le terme de "dérogation" employé furtivement dans les dernières pages ne nous rassure pas: ces dérogations permises aux élus locaux - qui trouveront toujours des raisons valables pour par exemple construire en zone inondable ! - ouvrent la porte à des dérives qui peuvent se révéler graves de par leurs conséquences.
- Enfin on peut regretter que les inondations par ruissellement -jusqu'à présent les plus dommageables- ne soient pas prises en compte par un PPRI, mais relèvent d'un schéma directeur d'écoulement des eaux pluviales qui, s'il existe sur l'agglomération mancelle, n'a pas toujours fait la preuve de son efficacité.

Nous remercions les Commissaires Enquêteurs de prendre nos remarques en considération.

Pour Sarthe Nature Environnement,

Jeanne Hercent

et

Jean-Christophe GAVALLET, Le Président